

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 25 Janvier 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Jacques DROUHIN, Gabriel GOLDSTEIN, Philippe DESVIGNES, Mme Nadine DESBORDES M. Jean-Pierre BEAUMIER, Mme Martine FLEURY, M. Yves GERVAIS, M. Gérard BOUSQUET, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Pascal DOREILLE, Mme Sophie ALVES DA COSTA.

**Absents excusés** : Mme Nelly RIVIERE pouvoir donné à Mme Nadine DESBORDES, Mme Éliane FABRIS pouvoir donné à M. Pascal DOREILLE, Mme Florence DUBREUCQ pouvoir donné à M. Gérard BOUSQUET

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Baptiste BIGOT

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16.11.2015**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

### **ADHESION AUX PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES PROPOSÉES PAR LES SERVICES POLE CARRIERE DU CDG 77**

Le conseil municipal

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22,24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 17 septembre 2015 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière ;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées et proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :**

- décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget et choisit les prestations « avancement d'échelon » et « avancement de grade » forfait annuel 2016 pour chaque prestation 30 €,
- Habilité Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LE MARQUAGE AU SOL DE LA RUE D'EPISY** Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, il est possible de solliciter le Conseil Départemental au titre des amendes de police. Il a donc demandé à la commission voirie de préparer un dossier pour la réalisation du marquage au sol de la rue d'Episy

Le coût total de l'opération s'élève à 2.669,50 € H.T. et elle peut être subventionnée au maximum à 50 %.

**Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de constituer un dossier amendes de police pour le marquage au sol de la rue d'épisy sur la base du devis de 2.669,50 € H.T. de l'entreprise VLL' EQUIP.**

### **DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA VIDEO PROTECTION**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter l'état pour obtenir une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'installation d'équipement pour la vidéo protection. Il propose donc de déposer un dossier à la sous-préfecture pour obtenir un financement de 80 % du coût qui s'élève actuellement à 6.175 € H.T. devis de l'entreprise IBSON.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré (13 pour 1 abstention) décide de déposer une demande de subvention DETR pour la vidéo protection sur la base du devis du devis de 6.175 € H.T.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire précise qu'il a reçu :

- les remerciements Du Fil au Rêve pour la subvention 2015, de Mr et Mme MAXIM pour le colis de Noël,
- un courrier de M. Patrice PRIN ,Pdt du CDSCF présentant ces vœux et sollicitant l'attribution de la distinction « maire-adjoint honoraire »
- un courrier de Mme Sylvie BILLARD, auquel il a déjà répondu, se plaignant des nuisances sonores du fait du cumul des manifestations sur la place
- un courrier de M. Tomas de Dormelles indiquant qu'il manque sur le monument aux morts 4 enfants de Flagy. Il est prévu que le nécessaire soit fait pour le 11 novembre, la commission « cimetière » gérant le dossier
- un courrier de M. Gérard BATUT concernant la 3<sup>ème</sup> opération du contrat triennal de voirie, la rue de la croix St Marc, précisant que les écoulements pluviaux n'ont pas été pris en compte. Il indique que, comme pour les autres tranches, les riverains seront consultés avant les travaux
- la copie de la délibération de la commune de Villecerf acceptant notre adhésion à la communauté de communes de Moret Seine et Loing. Il précise que nous restons dans l'attente de la confirmation du préfet.